

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1121 15/10/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 octobre 1949

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro
31 octobre 1949

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 905 du 6 septembre 1948 est rapportée en ce qui concerne M. Assamo Mohamed. M. Assamo Mohamed, agent de 4e classe (6 échelon), est titularisé dans ses fonctions et nommé agent de 3e classe, 8e échelon, pour compter du 1er août 1949 (rappel d'ancienneté pour services militaires : 7 ans; rappel épuisé).